

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 16

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin, P. MANUEL, ingénieur, et Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours pour l'étude des bâtiments de la Maternité, à Lausanne* : Rapport du jury. — *Constructions pour la fête fédérale de gymnastique, à Lausanne, en juillet 1909*. — Société suisse des ingénieurs et architectes : Fête centrale de 1909 : Programme. — Circulaire du Comité central aux sections. — Commission de la « Maison Bourgeoise en Suisse » : X^e séance, du 3 avril 1909. — Programme du concours pour le bâtiment de la Caisse d'Epargne, à Genève. — *Bibliographie*. — Association suisse des Electriciens : Assemblée générale de 1909. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Offre d'emploi.

Concours pour l'étude de bâtiments destinés aux services hospitaliers de la maternité et de la pédiatrie.

Rapport du jury.

Le jury, nommé par le Conseil d'Etat pour l'examen des projets présentés et la distribution des prix, est composé de :

MM. le Dr Morax, Chef du service sanitaire du Canton de Vaud ;
A. Peyrot, architecte, à Genève ;
Fritz Stehlin, architecte, à Bâle ;
Th. van Muyden, architecte, à Lausanne.

Il est placé sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Paul Etier, chef du Département des Travaux publics.

Les membres du jury se réunissent le 8 juillet 1909, à 9 heures du matin, au bureau du Service des bâtiments de l'Etat, puis se rendent dans les salles de l'ancien Musée zoologique où l'exposition des projets a été organisée par les soins du dit Service, qui a d'autre part procédé à la revision des cubes de chacun des projets en adoptant un mode de faire uniforme ; il en résulte parfois de très grandes différences avec les cubes accusés par les concurrents. Le jury se constitue en nommant M. le Dr Morax, vice-président, M. le conseiller d'Etat Etier étant momentanément empêché d'assister aux opérations, qui ont rempli les journées des 8 et 9 juillet en entier.

37 projets, parvenus en temps utile, sont présentés ; 3 autres projets, arrivés en retard, sont encore dans leur emballage ; M. E. Bron, architecte, chef du Service des bâtiments, qui assiste à la séance du matin, soumet leur cas au jury.

Sur le vu de l'article 4 du programme imposé aux concurrents et accepté par eux, et des dispositions du règlement général précédemment établi par la « Société suisse des ingénieurs et architectes » pour l'organisation des concours, — qui prescrit que les timbres postaux font règle pour la date, — il est décidé ce qui suit :

a) Un envoi, — portant les timbres de consignation à la poste de Berne le 30 juin, à 5 heures du soir, et d'arrivée à Lausanne le 1^{er} juillet à 10^{3/4} heures du matin, — est ouvert et exposé à côté des autres projets ; sa devise est : « Humanité ».

b) Il est procédé de même pour le deuxième envoi, portant les timbres de consignation de Spiez (Berne) le 30 juin, à 2 heures du soir, et d'arrivée à Lausanne le 1^{er} juillet à 10^{1/2} heures du matin ; sa devise est : « Croissez et multipliez ».

c) Le troisième envoi, — consigné en transit d'après les timbres postaux le 30 juin, à 7 heures du soir, à Lausanne, et arrivé le 1^{er} juillet à 10^{1/2} heures du matin, — ne satisfait pas

aux dispositions précitées ; il n'est donc pas ouvert, et ne sera pas exposé.

Finalement, le nombre total des envois soumis à l'appréciation du jury est ainsi porté à 39.

Il est ensuite procédé à l'examen des projets ; après un premier tour 21 projets, — qui ne répondent que très imparfaitement au programme par le fait des dispositions générales, de l'insuffisance d'étude, de la complication des services, ou dont l'orientation soulève des critiques, sont éliminés ; ces projets portent les devises suivantes :

N° 1 : « C'est dommage » ; N° 5 : « Clarté et Lumière » ; N° 6 : « Espace, air et lumière » ; N° 8 : « Timbre de 2 centimes » ; N° 10 : « Léman » ; N° 11 : « Nemo » ; N° 12 : « Au soleil » ; N° 13 : « Une solution entre toutes » ; N° 14 : « Les Jumelles » ; N° 17 : « Anno domini 1909 » ; N° 18 : « Multatuli » ; N° 20 : « Sans ombres » ; N° 27 : « Sic » ; N° 29 : Heures sombres des nuits de souffrance, heures d'espérance des matins clairs ; N° 30 : « Essendon » ; N° 32 : « L'ouvrage des vacances » ; N° 33 : « Guérison » ; N° 34 : « Soleil » ; N° 35 : « Lié » ; N° 36 : « Abbozzo » ; N° 39 : « Croissez et multipliez » (sur écusson vaudois).

Un deuxième et un troisième examen amènent encore l'élimination des 13 projets suivants :

N° 38 : « Humanité » ; N° 4 : « Petite mère » ; N° 7 : « Beau-Réveil » (cadre gris) ; N° 15 : « Dernier-né » ; N° 16 : « Université » ; N° 23 : « In rerum natura » ; N° 26 : « BB » ; N° 28 : « Réveil » ; N° 37 : « Esculape » ; N° 31 : « Post tenebras » ; N° 3 : « Coquins d'enfants, chers petits bien-aimés » ; N° 9 : « SYM » ; N° 19 : « Beau-Réveil » (cadre rouge).

Parmi ces projets, le jury en reconnaît certainement de méritants, très consciencieusement et habilement présentés, soit en plan, soit en élévation ; ils doivent cependant céder le pas devant les cinq projets qui ont survécu à divers examens ou comparaisons répétés ; c'est entre autres le cas, pour citer deux exemples, du :

N° 9 : « SYM » (cube rectifié : 63 710 m³), dont la belle allure du plan, très académique, a été remarquée, ainsi que la judicieuse organisation des services médicaux ; malheureusement ces qualités sont obtenues au moyen d'une disposition symétrique qui a incité son auteur à donner une égale importance aux deux services de la Maternité et de la Pédiatrie, et ceci ne ressortait nullement du programme, bien au contraire ; puis le parti des cours fermées n'a pas la faveur de la Faculté lorsqu'il est possible de faire autrement ; la symétrie d'une part, puis le développement exagéré des dégagements, conséquence du parti choisi, devait forcément enfler le cube, très considérable, de l'édifice.